

AVIS PUBLIC

À TOUS LES ÉLECTEURS DE LA VILLE DE GRANBY

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1313-2024

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance extraordinaire, tenue le 13 mai 2024, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 1313-2024 divisant le territoire en districts électoraux ».
2. Que ledit règlement a pour objet la division de la Ville de Granby en dix (10) districts électoraux.
3. Que ledit règlement a reçu un avis favorable de la Commission de la représentation électorale du Québec, en date du 24 juillet 2024.
4. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
5. Que ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi le 31 octobre 2024.

Donné à Granby, ce 4 octobre 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 4 octobre 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 4 octobre 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier